

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

**Date d'affichage :** L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à RANCHOT, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

**Date de convocation :**  
12 09 2024

**Nombre de délégués :**

En Exercice : 12  
Présents : 9  
Votants : 10  
Excusés : 4

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme BOUDRY Jeanne (suppléante)

**EXCUSES :** M DAVID (donne pouvoir à M CORDIER), M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

### **D 22 24 – ACQUISITION FONCIERE BASSE LOUE**

Dans le cadre du projet de restauration de la zone pilote de la Loue qui vise notamment à redonner un espace de liberté à cette rivière par enlèvement des enrochements et à préserver la ressource en eau, les terrains situés à proximité des berges risquent d'être érodés à plus ou moins long terme notamment au niveau des berges convexes.

L'aménagement foncier porté par le département du Jura de 2008 à 2013, au niveau de la zone pilote de la Loue, a d'ores et déjà permis à la Communauté de Communes du Val d'Amour (porteur du projet avant le transfert de sa compétence GEMAPI au SMDL) d'acquérir de nombreux terrains (66 ha).

Néanmoins, de nombreuses parcelles privées sont encore présentes le long de la Loue au niveau de la zone pilote. C'est pourquoi en parallèle de l'étude de maîtrise d'œuvre lancée fin 2023, le SMDL poursuit l'animation foncière au droit de la zone pilote.

Plusieurs parcelles appartenant au même propriétaire et situées en bord de Loue sont en vente au niveau des communes de Souvans et de Belmont.

#### **Commune de Souvans**

Les 4 parcelles en vente sont situées en rive droite de la Loue, à proximité immédiate de la confluence Loue – Cuisance. Il s'agit de parcelles de bois humide et ayant fait l'objet de plantations arbustives

#### **Commune de Belmont**

La parcelle en vente au niveau de la commune de Belmont est située en rive droite de la Loue. Il s'agit d'une parcelle de bois humide.

Le détail des références cadastrales et les surfaces est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Commune	Référence cadastrale	Surface en Ha
Souvans	ZB 129	2, 3678 Ha
Souvans	ZB 133	0,0217 Ha
Souvans	ZB 138	0,0207 Ha
Souvans	ZB 143	0,1322 Ha
Belmont	ZK 37	1,6067 Ha
<b>TOTAL SURFACE</b>		<b>4,1491 Ha</b>

Le coût de l'acquisition est évalué à 16 500,00 € soit 0,40 €/m<sup>2</sup>.

L'Agence de l'Eau peut apporter son soutien financier au SMDL à hauteur de 70%.

Dès lors, il convient d'acquérir les 5 parcelles pour anticiper la réalisation des travaux de restauration de la zone pilote de la Loue dont l'objectif est d'améliorer et de préserver la ressource en eau.

Il conviendra préalablement à la signature de l'acte notarié de purger le droit de préemption de la SAFER.

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition des 5 parcelles d'une surface de 4,1491 Ha situées en bord de Loue dans la perspective des travaux visant l'amélioration de la ressource en eau, sous réserve de la purge du droit de préemption de la SAFER ;
- **CHARGE** la SCP ROUSSEL-PHILIPPE à Dole de la rédaction de l'acte de translation de propriété, les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir étant à la charge du SMDL ;
- **AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes préalables et consécutifs à ces acquisitions

A Ranchot, le 30 septembre 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE  
POUR EXTRAIT CONFORME**

**M Etienne CORDIER**

